

Conditions générales d'admissibilité

Tout projet ou initiative dont vous posez la candidature doit :

- être réalisé par une entreprise ou une organisation québécoise (i) sur le territoire du Québec ou (ii) ailleurs au Canada, à condition que ce projet ou cette initiative puisse avoir une incidence positive dans le Grand Montréal ou ailleurs au Québec selon l'avis de Jalon;
- avoir été lancé après le 1^{er} avril 2019;
- être soumis dans une seule des dix catégories des prix Jalon de la mobilité;
- avoir connu une avancée significative depuis sa dernière candidature aux prix Jalon de la mobilité, le cas échéant;
- faire l'objet d'un dossier de candidature complet, transmis en ligne à Jalon entre le 8 avril 2021 et le 1^{er} septembre 2021 à 23 h 59.

Demande de renseignements

Mylène Chartrand
Consultante en organisation d'événements

prixjalon@jalonmtl.org • 514 927-3274

Règlements

- En posant la candidature d'un projet ou d'une initiative, vous autorisez Jalon et ses partenaires à utiliser votre nom, votre logo et les éléments de votre dossier pour promouvoir les prix Jalon de la mobilité ainsi que votre candidature sur différentes plateformes imprimées et numériques, et ce, sans limite de temps ou de lieu.
- Avant de soumettre votre dossier de candidature, vous devez prendre les précautions requises pour protéger votre propriété intellectuelle. Cela comprend le brevetage d'une invention, s'il y a lieu, car la présentation d'un projet ou d'une initiative pourrait constituer une divulgation publique d'une invention aux fins de la Loi sur les brevets (L.R.C. [1985], ch. P-4). Votre dossier de candidature doit être rédigé en français et en anglais.
- Votre dossier de candidature doit être rédigé en français et en anglais.
- Jalon ou le jury des prix Jalon de la mobilité peut refuser votre candidature s'il juge votre projet ou votre initiative non conforme aux critères de sélection.
- Votre dossier de candidature devient la propriété de Jalon dès sa réception.
- Pour chacune des catégories des Prix Jalon de la mobilité, le jury décerne généralement un prix à l'un des projets ou initiatives dont on a posé la candidature. Il peut toutefois décider d'accorder plus d'un prix dans une même catégorie. Il peut aussi créer une nouvelle catégorie s'il le juge à propos.
- Le jury peut décider de ne sélectionner aucun finaliste dans une catégorie donnée et d'annuler l'octroi d'un prix, notamment si le nombre de dossiers de candidature est insuffisant dans cette catégorie ou si ceux-ci ne répondent pas aux critères généraux et spécifiques.
- Le jury se réserve le droit de transférer votre projet ou votre initiative dans une autre catégorie que celle que vous avez choisie.
- Les délibérations du jury sont confidentielles et ses décisions sont sans appel.

Critères de présentation du dossier

Pour qu'une candidature soit prise en compte par le jury, l'ensemble des éléments ci-dessous doit être acheminé à Jalon via [le formulaire de candidature en ligne](#):

- Formulaire de candidature dûment complété;
- Texte descriptif de l'entreprise ou de l'organisation, en français et en anglais (longueur maximale: 70 mots dans chaque langue);
- Texte descriptif des bénéfices environnementaux, sociétaux et économiques du projet ou de l'initiative, en français et/ou en anglais (longueur maximale: 500 mots dans chaque section);
- Photos, illustrations, logos:
 - Deux à cinq photos ou illustrations montrant le projet ou l'initiative (images numériques d'une résolution de 300 dpi et d'un minimum de 1200 pixels x 630 pixels);
 - Photo de la personne ou de l'équipe responsable du projet ou de l'initiative (image numérique d'une résolution de 300 dpi et d'un minimum de 1200 pixels x 630 pixels), accompagnée d'une légende complète (nom et fonction de chacune des personnes qui apparaissent sur la photo);
 - Logo de l'entreprise ou de l'organisation (si applicable) en format vectoriel.

Les images soumises doivent être de qualité professionnelle et être libres de droits. Cependant, Jalon en mentionnera la source (ex.: photographe) si vous fournissez l'information nécessaire.

Veuillez respecter la nomenclature suivante pour nommer les fichiers contenant une photo ou une illustration: Nom du projet_catégorie_entreprise_crédit photo_01.jpg

Notez que les images pourront être utilisées par Jalon (notamment dans ses outils de communication: infolettre, médias sociaux, site Web, magazine, etc.) ainsi que par ses partenaires, uniquement dans le but de promouvoir l'événement de remise des prix Jalon de la mobilité.

FRAIS DE PARTICIPATION

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, aucun frais de participation ne sera exigé.

Critères d'évaluation

Un jury indépendant évaluera l'ensemble des dossiers de candidature.

Pour être pris en considération, les projets et les initiatives doivent obligatoirement contribuer à la mobilité durable et/ou intelligente, selon les définitions suivantes:

- La **mobilité durable** est efficace, sécuritaire, pérenne, équitable, intégrée au milieu et compatible avec la santé humaine et les écosystèmes. Elle limite la consommation d'espace et de ressources tout en facilitant l'accès à la mobilité. Elle favorise le dynamisme économique, elle est socialement responsable et elle respecte l'intégrité de l'environnement. (Source: ministère des Transports du Québec)
- La **mobilité intelligente** désigne l'usage des technologies de l'information et numériques dans le domaine des transports, appelées aussi systèmes de transport intelligents ou STI (en anglais, intelligent transport systems – ITS). Elle favorise au quotidien la qualité du service aux usagers, leur confort et leur sécurité. C'est une mobilité plus sûre, plus connectée, plus économique et plus écologique, notamment parce qu'elle favorise le paiement sans contact et une meilleure connaissance de l'offre multimodale, ainsi que la régulation de la circulation et des transports collectifs.

Les critères généraux suivants seront également considérés pour l'ensemble des catégories:

- innovation sur le plan de la technologie, de l'approche ou des pratiques adoptées, favorisant un changement réel vers la mobilité de demain;
- synergie entre différents acteurs de la mobilité ou divers aspects de la mobilité;
- retombées positives existantes ou potentielles dans le domaine environnemental, économique ou social.
- résolution d'un problème précis en mobilité durable et/ou intelligente, idéalement applicable à grande échelle.

Critères spécifiques par catégorie

Mobilité à échelle locale et humaine

Prix récompensant un projet ou une initiative qui place les communautés locales et les citoyens au cœur de sa réflexion et de sa mise en œuvre.

CRITÈRES SPÉCIFIQUES

Le projet ou l'initiative doit répondre à l'un ou plusieurs des critères suivants:

- favorise la réduction des besoins de déplacement des citoyens, de leur fréquence ou des distances parcourues;
- tient compte des réalités de ses utilisateurs et de son contexte local ou de quartier;
- aide à comprendre l'humain, ses émotions et son comportement en lien avec la mobilité;
- vise l'inclusion sociale et crée des liens communautaires;
- cible le grand public ou des sous-communautés comme des quartiers, des regroupements de citoyens ou des organismes.

Mobilité active

Prix récompensant un projet ou une initiative qui favorise la mobilité active, c'est-à-dire une forme de transport qui utilise la force motrice humaine.

CRITÈRES SPÉCIFIQUES

Le projet ou l'initiative doit répondre à l'un ou plusieurs des critères suivants:

- incite à la mobilité active;
- augmente ou optimise les déplacements actifs;
- encourage les changements de comportement vers une mobilité plus active en améliorant l'expérience des personnes qui la pratiquent;
- cible le grand public ou des sous-communautés comme des quartiers, des entreprises, des regroupements de citoyens ou des organismes.

Mobilité collective

Prix récompensant un projet ou une initiative qui encourage la mobilité collective.

CRITÈRES SPÉCIFIQUES

Le projet ou l'initiative doit répondre à l'un ou plusieurs des critères suivants:

- incite à l'utilisation du transport en commun;
- augmente ou optimise l'utilisation du transport en commun;
- favorise les transports collectifs par le développement de moyens de transport ou d'équipements qui y sont liés, ou encore d'infrastructures ou d'aménagements urbains temporaires ou pérennes;
- encourage les changements de comportement en faveur de la mobilité collective en améliorant l'expérience des utilisateurs.

Mobilité partagée

Prix récompensant un projet ou une initiative qui encourage la mobilité partagée.

CRITÈRES SPÉCIFIQUES

Le projet ou l'initiative doit répondre à l'un ou plusieurs des critères suivants:

- incite au partage ou à la mutualisation de l'un ou l'autre de ces éléments:
 - flotte de véhicules (ex.: taxi, autopartage, covoiturage)
 - moyen de transport actif (ex.: vélo, trottinette)
 - équipements physiques ou numériques (ex.: stationnements, bornes collectives, application de partage)
- augmente ou optimise le partage ou la mutualisation de l'un ou l'autre des éléments énumérés au point précédent;
- encourage la multimodalité et les changements de comportement en faveur de la mobilité partagée.

Efficacité énergétique et électrification

Prix récompensant un projet ou une initiative qui permet l'amélioration de l'efficacité énergétique des solutions de mobilité et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

CRITÈRES SPÉCIFIQUES

Le projet ou l'initiative doit répondre à l'un ou plusieurs des critères suivants:

- optimise l'un ou plusieurs des composants de la chaîne de valeur de l'électrification des transports (ex.: batteries [recyclage, augmentation de l'autonomie], énergie électrique, systèmes de chargement, véhicules électriques);
- privilégie une solution énergétique qui contribue à propulser des moyens de transport de façon plus écologique (ex.: gaz naturel, pile à combustible);
- encourage les changements de comportement et l'appropriation de solutions de mobilité qui entraînent une consommation moindre de combustibles fossiles.

Ville et mobilité intelligentes

Prix récompensant un projet ou une initiative qui favorise la mobilité intelligente et l'émergence de nouveaux services urbains par la mise en place de solutions issues des technologies de l'information et de la communication.

CRITÈRES SPÉCIFIQUES

Le projet ou l'initiative doit répondre à l'un ou plusieurs des critères suivants:

- bénéficie à l'utilisateur ou à l'opérateur d'un service de mobilité par l'utilisation des technologies de l'information (ex.: génération, transmission, collecte, partage ou traitement des données);
- permettre une meilleure connectivité de la ville et des différents moyens de mobilité à l'aide de solutions plus efficaces, plus sûres, plus économiques et plus écologiques.

Aménagement urbain

Prix récompensant un projet ou une initiative qui améliore la qualité de vie et la sécurité du citoyen par un aménagement urbain ou un espace public temporaire ou pérenne conçu pour favoriser la mobilité active, partagée ou collective.

CRITÈRES SPÉCIFIQUES

Le projet ou l'initiative doit répondre à l'un ou plusieurs des critères suivants:

- offre un contexte favorable à une forme de mobilité durable ou intelligente (ex.: amélioration de la sécurité ou de l'expérience des utilisateurs) encourageant les changements de comportement;
- est accessible à tous les citoyens ou à toute une communauté, et ce, qu'il soit situé dans l'espace public ou sur un terrain privé.

Logistique urbaine

Prix récompensant un projet ou une initiative qui améliore le déplacement des biens de manière écologique dans un contexte urbain.

CRITÈRES SPÉCIFIQUES

Le projet ou l'initiative doit répondre à l'un ou plusieurs des critères suivants:

- contribue à la réflexion visant à repenser la façon dont on approvisionnera nos villes à l'avenir;
- réduit concrètement les conséquences négatives actuellement liées au transport et à la livraison des biens dans les zones denses, par exemple:
 - mise en danger des piétons et des cyclistes
 - pollution atmosphérique et sonore

- congestion et entraves
- émissions de gaz à effet de serre
- optimise l'utilisation des ressources afin d'améliorer la capacité d'un service de livraison urbain et écologique;
- favorise la réduction des besoins de transport.

Entreprise en démarrage

Prix récompensant une entreprise en démarrage qui démontre le potentiel de son modèle d'affaires qui favorise ou soutient les changements de pratiques vers une mobilité plus durable.

CRITÈRES SPÉCIFIQUES

L'entreprise doit exister depuis moins de 36 mois selon la date d'incorporation au registre des entreprises du Québec. Elle doit aussi avoir moins de 25 employés et une capitalisation inférieure à 5 millions de dollars au 1^{er} avril 2021.

L'entreprise doit également répondre à l'un ou plusieurs des critères suivants:

- elle vise à avoir des retombées positives sur la mobilité et à soutenir la transition vers des pratiques plus durables de par son modèle d'affaires, son produit ou son service;
- elle présente les qualités nécessaires pour pérenniser son activité, notamment une approche sérieuse et une gestion rigoureuse.

Mobilité durable hors Québec

Prix récompensant un projet ou une initiative réalisé en dehors du Québec qui contribue à rendre la mobilité plus durable.

CRITÈRES SPÉCIFIQUES

Le projet ou initiative doit répondre à l'un ou plusieurs des critères suivants:

- s'inscrire dans l'une des autres catégories (logistique urbaine, mobilité collective ou partagée, aménagement urbain, ville et mobilité intelligente, mobilité active, mobilité à échelle humaine). Voir les critères des catégories
- est un projet ou une initiative réalisé en dehors du Québec;
- peut s'implanter ou se déployer au Québec ou souhaite s'implanter au Québec.